

CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Le conseil municipal extraordinaire convoqué le 9 janvier 2020 s'est réuni le 13 janvier 2020 à 18h30 à la mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Aménagement et sécurité des Remparts : approbation sur le choix des entreprises et montant des travaux.
2. Questions diverses.

Présents : Alain BARNIER, Ingrid BONNETON, Gérard GAGNIER, Michel JAY, Robert MARTIN, Catherine MATHIEU, Shirley VANHOYES, Laurent WATINE.  
Yves MONDON excusé, pouvoir à Michel JAY ; Séverine BONNARD absente.

Séance ouverte à 18h35, Michel JAY est nommé secrétaire de séance.

Lecture par Gérard GAGNIER du compte rendu du Conseil du 19 Décembre 2019.

Accord du conseil à l'unanimité avec les précisions suivantes :

Gérard GAGNIER signale la non inscription dans la rédaction du compte rendu de la co-organisation d'une réunion avec la municipalité et le collectif 'Comment Faire Ensemble'. Michel JAY souligne que le terme de co-organisation existe bien.

Gérard GAGNIER déplore le clivage sous entendu au sein du conseil par la formulation indiquée par Mme le Maire, Michel JAY et Alain BARBIER qui s'étonnaient que 4 conseillers qui font partie du collectif de 'Comment Faire Ensemble' ne puissent pas expliquer le fonctionnement de la commune. Michel JAY indique que ce sont les termes de la discussion du précédent Conseil.

Suite à l'interrogation de Michel JAY, Ingrid BONNETON précise que le système d'organisation de ce genre de réunion correspond à une approche plus ludique.

Mme le Maire regrette que la date de cette réunion, contrairement à ce qui avait été proposé se déroule la veille de la cérémonie des vœux. Elle précise que les conseillers qui le souhaitent et elle-même se tiennent à la disposition des futurs candidats déclarés aux prochaines élections municipales pour fournir le plus d'informations possibles sur le fonctionnement de la commune.

Toujours au sujet du compte rendu du précédent conseil, Robert MARTIN déplore le non développement de la délibération d'un précédent conseil concernant le positionnement de la commune par rapport à l'installation des compteurs électriques Linky.

Alain BARNIER s'interroge sur le bien fondé d'un débat sur les compteurs Linky dans l'état actuel de nos connaissances.

Mme le Maire confirme le positionnement de la commune, c'est-à-dire le libre choix qui est laissé à la population, sachant qu'une délibération qui pourrait s'opposer à l'installation de ces compteurs serait illégale.

Retour à l'ordre du jour du Conseil, c'est-à-dire :

- 1. Aménagement et sécurité des Remparts : approbation sur le choix des entreprises et montant des travaux.**

Mme le Maire rappelle les résultats des appels d'offres concernant l'aménagement et la sécurisation des remparts. Le cabinet d'architectes TEXUS est en charge de ces appels d'offres.

**a/ Pour l'Aménagement des Remparts**, une seule offre a été reçue. Elle a été examinée par la commission qui selon les critères de notation du règlement de la consultation (valeur technique de l'offre 60% et prix de la prestation 40%) retient l'offre de la Société Liotard MDC à Aurel avec un montant des travaux qui s'élève à 114 848,24 € HT soit 137 817,89 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte l'offre de la Société Liotard MDC à 114 848,24 € HT soit 137 817,89 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le marché et tout document relatif à cet objet.

**b/ Concernant la Sécurité des Remparts**, 3 offres ont été reçues pour la maçonnerie en hauteur. Elles ont été examinées par la commission lors des réunions des 15 novembre et 16 décembre 2019. A l'issue de l'analyse des offres, la commission établit un classement selon les critères de notation du règlement de la consultation (valeur technique de l'offre 60% et prix de la prestation 40%).

Au vu des écarts de prix importants avec l'estimatif, l'offre la moins disante est classée anormalement basse. Par ailleurs, l'entreprise présente une bonne note technique. Une confirmation, prévue au règlement de consultation a été demandée à l'entreprise, qui a confirmé son offre.

C'est donc l'offre de la Société REBOULET de Livron sur Drôme qui est retenue pour un montant de travaux de 84 162,00 € HT soit 100 994,40 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte l'offre de la Société REBOULET pour un montant de travaux de 84 162,00 € HT soit 100 994,40 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le marché et tout document relatif à cet objet.

La signature des marchés est prévue le 21 Janvier.

## **2. Questions diverses.**

Un projet de délibération concernant l'aménagement de la route départemental RD70 est reporté momentanément.

Mme le Maire indique que ce projet était lié à la vente imminente de la Boulangerie (signature de l'acte définitif prévu le 30 Janvier 2020).

Mme le Maire rappelle les circonstances dramatiques qui sont intervenues la veille : l'incendie qui a détruit l'ensemble des bâtiments de la Boulangerie et du Secrétariat de Mairie. Cet événement est vécu comme un traumatisme par la population et les élus.

Mme le Maire souligne le magnifique élan de solidarité exprimé par les habitants de la Commune et de la Vallée et exprime ses remerciements à tous les bénévoles qui aident à sauvegarder les documents extraits des décombres. Elle remercie également les encouragements et soutiens de nombreuses communes, de leurs élus et habitants et elle remercie particulièrement les pompiers de Beaufort et des autres centres de secours venus en renfort et aussi la famille de Michel RAILLON pour le réconfort logistique prodigué aux 40 pompiers présents.

Après une interruption de séance pour un entretien avec Mme Marie Odile CANTENEUR responsable du pôle logistique à la Communauté de Communes, Mme le Maire remercie la Communauté de Commune pour le prêt de matériels nécessaires au redémarrage d'un secrétariat de Mairie temporaire et aussi l'aide précieuse d'une archiviste en attendant le soutien des Archives Départementales.

Une discussion s'engage au sein du conseil pour envisager d'éventuelles possibilités d'actions de rénovation au niveau de l'ensemble de la commune.

Des décisions seront prises après les constats et conclusions des experts diligentés par les assurances.

**Autre question diverse :**

Courrier du Conseil presbytéral **de l' Eglise Protestante Unie** qui se propose de restaurer bénévolement les portes du temple. Il demande à la commune les fournitures nécessaires à cette rénovation.

Accord du conseil à l'unanimité.

En conclusion de cette séance, Mme le Maire, profondément émue par ces tragiques circonstances, exprime à nouveau ses remerciements à toutes les personnes motivées pour aider la commune et qui dans ces instants

De détresse et de traumatisme, mais heureusement avec uniquement des dégâts matériels, permettent de rebondir et de positiver.

Fin du Conseil à 19h35.

